

Confinement : la question des examens

La période actuelle de confinement et de fermeture des classes pose la question de l'impact sur le déroulement des examens. Les médias ont déjà relayé la nature des réflexions en cours au ministère sur ce sujet. Ci-dessous les éléments de réponse connus aujourd'hui. Ils sont susceptibles d'évoluer significativement dans les prochains jours. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

L'examen ponctuel terminal

Son organisation relève du service interacadémique des examens et concours (SIEC). Concernant l'EPS, il s'agit de quatre types d'épreuves :

- EPS épreuve obligatoire
- EPS épreuve facultative
- Epreuve spécifique « sportifs de haut niveau » et « haut niveau du sport scolaire »
- Art danse épreuve facultative

Le SIEC étudie actuellement tous les scénarios possibles depuis le maintien intégral du calendrier initialement prévu jusqu'au report de l'ensemble des épreuves en passant par toutes les hypothèses intermédiaires.

A ce jour aucune décision n'est arrêtée. En conséquence, les convocations des candidats et des jurys déjà éditées et reçues par les intéressés restent actuellement en vigueur.

Le contrôle en cours de formation

1. La troisième épreuve de CCF :

Le temps d'enseignement effectivement alloué à la dernière séquence d'EPS sera impacté différemment selon le calendrier propre à chaque établissement et selon la durée de confinement. Se pose la question de la mise en œuvre et de la prise en compte de la troisième épreuve de CCF.

Là également tous les scénarios sont à l'étude, mais aucune décision n'est encore arrêtée. En particulier, ce sont toujours les éléments à évaluer et les barèmes des référentiels nationaux qui s'imposent. La commission académique pourra ainsi procéder à l'harmonisation des notes sur des bases solides et conformes.

2. La collecte et l'harmonisation des notes par la commission académique :

Cette phase devrait pouvoir se dérouler normalement sauf en cas de prolongation très importante de la période de confinement. Pour le moment, les dossiers certificatifs des établissements restent exigibles à la date du 8 juin. Les sous-commissions départementales sont prévues du lundi 8 au vendredi 12 juin, la réunion plénière de la commission pour le jeudi 18 juin.

Restez vigilants sur <http://eps.ac-versailles.fr/> quant aux éventuelles régulations qui pourraient être apportées aux éléments ci-dessus.